

Vide-greniers du FLEURY LOIRET HANDBALL

Règlement

Le vide-greniers du FLEURY LOIRET HANDBALL se tiendra le 22 Février 2026 à la salle polyvalente LOUIS LANGLOIS de FLEURY LES AUBRAIS et accueillera les exposants qui désireront vendre des produits d'occasion.

Les horaires d'ouverture sont les suivants: 7h pour les exposants, 8h30 pour les visiteurs, pour une fin approximative de l'évènement vers 18h.

Les exposants devront au préalable s'inscrire lors des permanences pour s'assurer une place lors de la manifestation.

Aucune vente ne sera autorisée en dehors des heures légales d'ouverture du vide-greniers.

AUCUN EXPOSANT NE POURRA PRÉTENDRE EXPOSER HORS DE LA SALLE

L'installation des stands se fera à partir de 7h pour les exposants, et l'accès au complexe se fera sur présentation du coupon ou SMS de confirmation d'inscription remis lors de votre inscription.

Les voitures, une fois déchargées devront être évacuées du site.

Les exposants devront être présents ou représentés sur leur stand durant les heures d'ouverture au public.

Nous vous accueillons sur un emplacement public, votre emplacement devra être nettoyé avant votre départ

=> un contrôle sera réalisé

Votre engagement sera **ferme et définitif**, toute désaffection de votre part, ainsi que les intempéries ne pourront donner lieu à un remboursement, même partiel du montant de votre participation.

La disposition des stands ne doit pas condamner l'accès aux moyens de secours et de lutte contre l'incendie (Armoires d'incendie, extincteurs, issues de secours, largeur des passages réglementaires extérieurs ou intérieurs prédéfinis par les organisateurs selon les normes en vigueur).

Les transactions se feront entre exposants et visiteurs. En aucun cas, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de litiges, vols ou tout autre désagrément.

Les organisateurs se réservent l'exclusivité de la vente de boissons et de nourritures.

En dehors des heures d'ouverture au public, l'accès au complexe sportif sera interdit à toute personne non accompagnée d'un membre de l'organisation. Durant les heures d'installation, toute personne non munie d'un identifiant d'accréditation (exposants, sécurité, organisation) se verra refuser l'accès à l'enceinte du complexe.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout exposant, produit, service, destiné à être exposé, ne correspondant pas à l'esprit ou au caractère de la manifestation.

Toute réservation ne pourra être prise en compte qu'en présence du bulletin d'inscription et de la fourniture de la photocopie de la pièce d'identité, accompagnés du paiement correspondant au montant de la réservation.

La responsabilité du FLEURY LOIRET HANDBALL ne pourra être engagée en aucune sorte pour les dommages que vous pourriez causer à autrui et pour ceux que vous pourriez vous même subir.

En salle, les stands intérieurs sont définis par leur longueur en mètre linéaire avec un minimum de 2 ml. La notion de retour n'est pas prise en compte.

L'attribution et l'emplacement des stands se feront par l'organisation; ils seront attribués en fonction de la date d'inscription et de leur taille. Nous ne pourrons, dans certains cas satisfaire vos souhaits, merci de votre compréhension

Les déchets, pendant et après le vide-greniers, sont à évacuer dans les conteneurs appropriés, par l'exposant.

La signature du bulletin de réservation entraîne automatiquement l'acceptation du présent règlement. Tout manquement à l'une des clauses ci-dessus pourra entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement ou compensation ou l'exclusion pour l'année suivante au minimum. Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est interdit.

Nous vous demandons de rester courtois avec les bénévoles du club qui vous accueillent et sont présents pour vous aider à passer un bon moment, ainsi qu'envers les visiteurs.